



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## professeurs des écoles

Question écrite n° 73971

### Texte de la question

M. Francis Hillmeyer interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les besoins en matière de professeurs des écoles, avérés dans l'académie de Strasbourg et particulièrement dans le Haut-Rhin. Il semble que les raisons budgétaires ont amené son ministère à ne pas faire appel aux trente candidats de la liste complémentaire du concours des professeurs des écoles. Des espoirs ont pourtant été donnés aux candidats qui, pour certains, ont présenté ce concours deux, voire trois fois, et ont pour la plupart une licence et une année, au moins, de préparation à l'IUFM. Ils se trouvent désormais sans emploi, alors même qu'à défaut du recrutement de la liste complémentaire, les enfants sont répartis, en cas d'absence du professeur, dans d'autres classes, parfois pour plusieurs semaines. Il arrive également que l'on demande aux parents de garder leurs enfants. Face à cette situation, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre.

### Texte de la réponse

Le recrutement de candidats inscrits sur les listes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles vise à pourvoir des postes restés vacants à la rentrée ou qui le sont devenus au cours de l'année scolaire. Cependant, avant de recourir aux candidats inscrits sur liste complémentaire, les inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux sont chargés d'organiser, dans les meilleures conditions possibles, le remplacement des professeurs absents par des professeurs titulaires remplaçants. Le recours à la liste complémentaire n'intervient qu'après optimisation de ce potentiel de remplacement. L'inscription sur la liste complémentaire ne crée pas un droit à être recruté. Depuis la mise en oeuvre de la LOLF, ce sont les recteurs responsables du budget opérationnel de programme académique (BOPA) qui apprécient en fonction des besoins formulés par les départements et dans la limite de leur plafond d'emplois, le nombre de recrutement sur la liste complémentaire à réaliser.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73971

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2010, page 2862

**Réponse publiée le :** 18 mai 2010, page 5559